



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 44962

Texte de la question

M. François Colcombet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de prélèvements d'échantillons tissulaires sur le cheptel abattu lorsqu'un cas de contamination par l'ESB est découvert. Il lui demande pourquoi ces analyses ne sont pas faites sur tous les bovins et que l'on se cantonne à l'examen de quelques fragments d'encéphale prélevés sur certains bovins dits « suspects ». De seules raisons financières ne pourraient de toute évidence être présentées en argumentaire et freiner de la sorte la recherche des causes de cette maladie. La récente recrudescence des abattages de troupeaux atteints d'ESB démontre à cet égard l'obligation et l'urgence de la plus large investigations possible.

Texte de la réponse

Le réseau de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) prévoit, d'une part, la réalisation de prélèvements pour la recherche de la maladie sur des catégories de bovins définies selon des critères épidémiologiques et, d'autre part, la mise en évidence des animaux qui en présentent les signes cliniques. Pour l'ensemble de ces bovins, les investigations diagnostiques sont réalisées sur le système nerveux central et plus précisément sur le tronc cérébral, zone dans laquelle les lésions sont les plus importantes. Lorsque la présence de la maladie est confirmée, il est procédé à l'abattage total et à la destruction des troupeaux des exploitations considérées à risque. Depuis le début de la mise en application de ces mesures, plusieurs centaines de prélèvements du système nerveux central ont été effectués, par le laboratoire national de référence, sur les bovins des troupeaux abattus de façon à satisfaire aux besoins de la recherche. Actuellement, dans le cadre d'un protocole scientifique en fin d'évaluation par le comité interministériel sur les ESST, relatif au statut pathologique des bovins des troupeaux atteints par l'ESB, la totalité des bovins adultes des cheptels éligibles éliminés est prélevée. Par ailleurs, il convient de rappeler que le programme pilote de recherche actuellement en cours porte sur l'exhaustivité des bovins de 2 ans et plus, morts, euthanasiés et abattus d'urgence dans le Grand Ouest. Sur l'ensemble du territoire national, 48 000 bovins seront ainsi prélevés. L'ampleur de ce programme en fait à ce jour le premier européen.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44962

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 octobre 2000

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2370

Réponse publiée le : 9 octobre 2000, page 5754